



Direction des Finances

Décision n°2024-949

Objet : Souscription auprès de La Banque Populaire Grand Ouest d'un crédit de trésorerie de 50 000 000 €

Réf. : 7.3.2

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.1.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 000 €,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la nécessité de procéder à la souscription d'un crédit de trésorerie afin de faire face à ses besoins de financement court terme, Nantes Métropole,

Décide :

Article 1 : De souscrire auprès de la Banque Populaire Grand Ouest un crédit de trésorerie selon les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum du crédit de trésorerie : 50 000 000 EUR (Cinquante millions d'euros)
- Durée totale : 1 an
- Date d'entrée en vigueur : 28/11/2024
- Date d'échéance finale : 27/11/2025

- Taux d'intérêt : Euribor 1 mois moyenné trimestriellement + 0,38 %
(Plancher à 0 en cas d'index négatif)
Base de calcul des intérêts : exact/360

- Commission d'engagement : 0,07% du montant du crédit de trésorerie
- Frais de dossier : 5 000€
- Commission de non-utilisation (CNU) : néant
- Frais de virement : gratuit
- Montant minimum des tirages et remboursements : 50 000€

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur Général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Pascal BOLO

Reçu en Préfecture le :

06 NOV. 2024

mis en ligne le :

06 NOV. 2024